

Image not found or type unknown



## Question sur le droit de vente d'un service

Par **erblatiacho**, le **24/11/2010 à 18:14**

Bonsoir  
Je souhaitait savoir si il était possible de faire disposer à des individus à titre individuel "d'un droit d'entrée". Désireux de créer une entreprise et ne souhaitant pas acquérir une licence IV (Licence Bar), je souhaitais savoir s'il était possible de vendre un droit d'entrée à des individus, et voulant créer un lieu festif, s'il était possible que les clients puissent s'ils le désirent, amener des boissons alcoolisées?  
Je vous remercie d'avance, cordialement.